

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le douze novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Stéphane MASTROPIETRO, Anne Izabelle, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Thierry RÛTGE, Frédéric GEROMIN, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE

Procurations : sans objet

Absents : Christophe CORBET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 6 novembre 2020

Délibération n°7 : Demande de subvention pour travaux d'aménagement de la place de la mairie.

Madame la Maire expose au conseil municipal la nécessité d'engager des travaux d'aménagement de la place de la mairie. La commission travaux préconise les travaux suivants :

DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT HT
Maçonnerie	15 772 €
Plomberie	3 025 €
Carrelage	2 838,85 €
Serrurerie	6821 €
Electricité	9 500 €
Mobilier urbain	1502,26 €
Total	39 459,11 €

Le montant total subventionnable des travaux est estimé à 39 460€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la maire à demander toutes les subventions susceptibles de permettre la réalisation de ce projet et notamment :

- au Département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale
- à l'Etat dans le cadre de la DETR
- à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du bonus relance 2020-2021

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 12 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Coralie BOURDELAIN
Maire de Revel

